

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, André HELLE à Monique DINET, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

**2016-05-03 Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**  
*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Préfecture du Terr. de Belfort
<b>- 4 JUIL. 2016</b>
Service Courrier

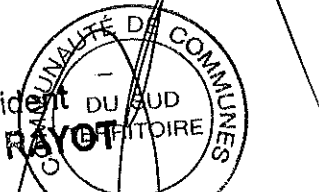
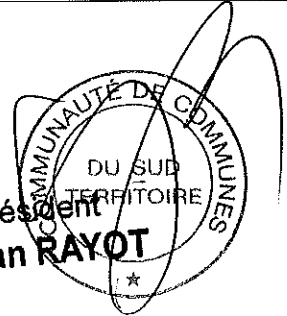


Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2015 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

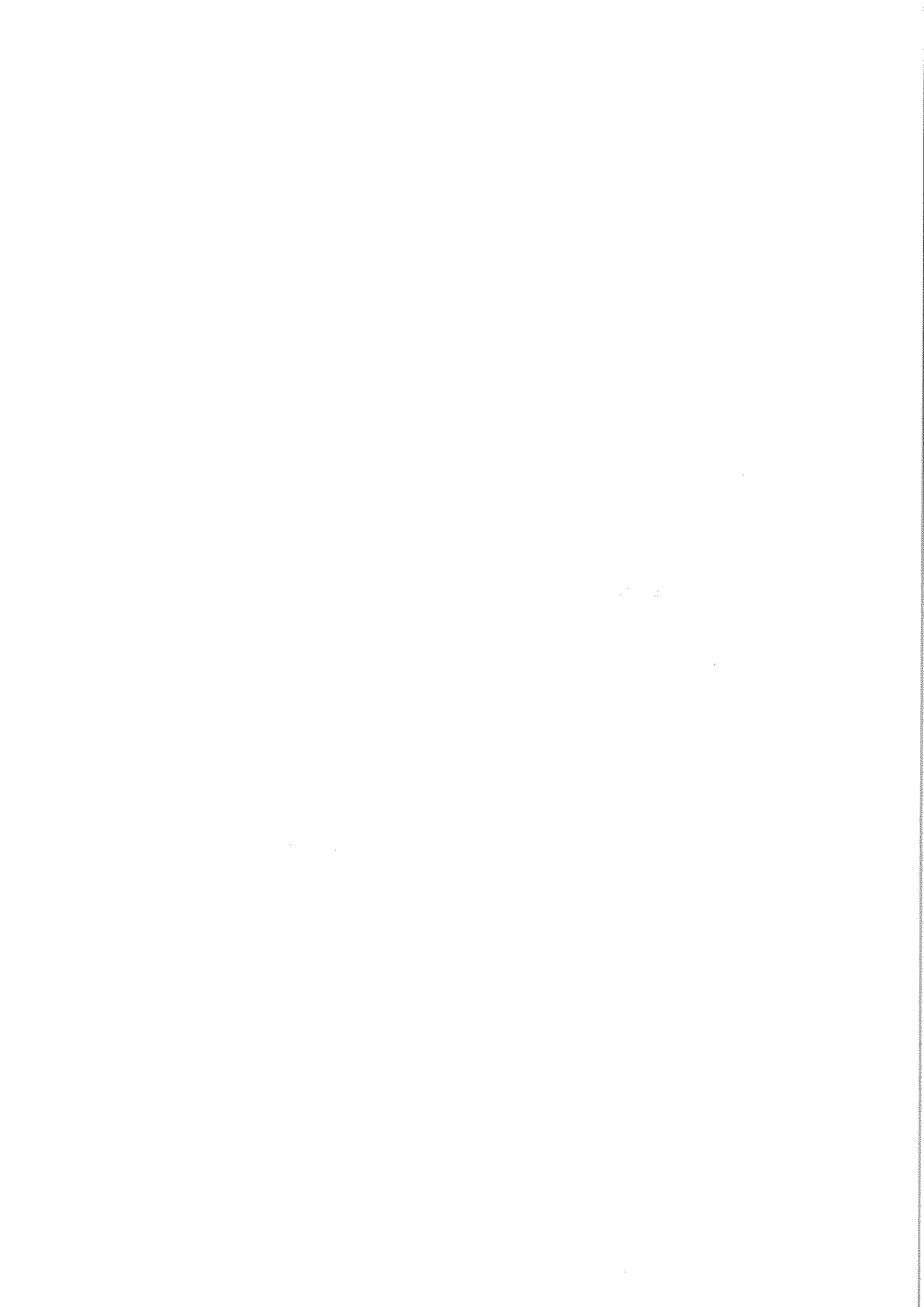
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,
- d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.

*Annexe : rapport annuel prix et qualité du service assainissement collectif*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2016 Et publication ou notification le 01 JUIL. 2016</p> <p>Le Président, Le Président <b>Christian RAYOT</b></p> 	<p>Le Président, <b>Christian RAYOT</b></p> 
--	--

Préfecture du Terr. de Belfort  
- 4 JUIL. 2016  
Service Courrier

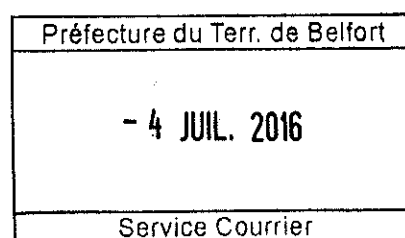


# **Communauté de Communes Sud Territoire**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2015**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	1
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Volumes facturés .....	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	3
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) .....	11
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	11
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	12
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes .....	12
4.	Financement des investissements .....	15
4.1.	Montants financiers .....	15
4.2.	Etat de la dette du service.....	15
4.3.	Amortissements.....	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	15
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	17

# **1. Caractérisation technique du service**

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Rechesy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Faverois le 25 février 2008
- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Fêche l'Eglise le 03 mars 2006
- Grandvillars le 02 février 2007
- Lebetain le 21 juin 2012
- Rechesy le 19 janvier 2010
- Joncherey le 16 février 2004
- Bretagne, Recouvrance, Vellescot, le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine, Grosne le 17 janvier 2005.

## ***1.2. Mode de gestion du service***

Le mode d'exploitation du service assainissement est variable en raison de la reprise récente de la compétence au niveau intercommunal, jusqu'alors géré par les communes via ou non un syndicat.

Le service est exploité en régie pour les réseaux des communes de Boron, Bretagne, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy, Thiancourt et Vellescot.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Beaucourt par la société Véolia depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## ***1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)***

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 120 habitants au 31/12/2015.

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7184 abonnés au 31/12/2015.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014
Beaucourt	1525
Boron	153
Bretagne	83
Delle	2350
Faverois	251
Fêche l'Eglise	320
Grandvillars	1263
Joncherey	565
Lebetain	189
Rechesy	307
Thiancourt	117
Vellescot	61
<b>Total</b>	<b>7184</b>

## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>836 000</b>

## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation annuelle en %
STEP Badevel - Fêche l'Eglise (PMA)	34 601	34 047	31 880	32 487	31 532	-3%
Bretagne	—	—	1 900	2 000	8 035	402 %
<b>Total des volumes exportés</b>	<b>34 601</b>	<b>34 047</b>	<b>33 780</b>	<b>34 487</b>	<b>39 567</b>	<b>15 %</b>
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation annuelle en %
Suisse (SEBA)	350 000	555 000	515 000	364 000	370 600	2 %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>350 000</b>	<b>555 000</b>	<b>515 000</b>	<b>364 000</b>	<b>370 600</b>	<b>2 %</b>



## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2015 : 33 (identique à 2014 ; 22 en 2013 et 8 en 2012).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 35 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 111 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 146 km.

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Grandvillars  
Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales				
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées			
Commune d'implantation	Grandvillars			
Lieu-dit	Rue du Stade			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	20 000 eqhab			
Nombre d'abonnés raccordés	4 500 abonnés			
Nombre d'habitants raccordés	11 600 habitants + communes suisses			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	5 500 m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 7 novembre 1988 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Allaine			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70

Pt	2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	3	96	24	89	4,6	96	12	88	0.7	82

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Beaucourt**  
Code Sandre de la station : [060990009002]

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées									
Commune d'implantation	Beaucourt									
Lieu-dit	Rue de Dampierre									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	7 000 eqhab									
Nombre d'abonnés raccordés	1510 abonnés									
Nombre d'habitants raccordés	5085 habitants									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 400 m <sup>3</sup> /j									
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau de Dampierre									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75			
DCO	90				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70			
MES	30				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90			
NGL	10				<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
Pt	2				<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	31	89	82	86	23	89	9,7	84	1,4	80

**STEU N°3 : Rechesy**  
Code Sandre de la station : [060990081001]

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Rechesy								
Lieu-dit		Route de Courcelles								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		740 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		285 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		760 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		140 m <sup>3</sup> /j								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Milieu récepteur du rejet		Vendeline								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			75				
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			70				
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			90				
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	30	90	133	90	34	94	58,6	31	5,8	44

**STEU N°4 : Faverois**  
Code Sandre de la station : [0600990043002]

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Lagune										
Commune d'implantation	Faverois										
Lieu-dit	Rue de Delle										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	950 eqhab										
Nombre d'abonnés raccordés	250 abonnés										
Nombre d'habitants raccordés	510 habitants										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	139 m <sup>3</sup> /j										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Milieu récepteur du rejet	Covatte										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou			
DCO					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou 60			
MES					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou			
NGL					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou			
NTK					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou			
Pt					<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne annuelle	22	47	86	34	45	40	13,2	23	2,5	48	

**STEU N° 5 : Croix**  
Code Sandre de la station : [060990030001]

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère									
Commune d'implantation		Croix									
Lieu-dit		Puits à balancier									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		200 eqhab									
Nombre d'abonnés raccordés		60 abonnés									
Nombre d'habitants raccordés		120 habitants									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		72 m <sup>3</sup> /j									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Milieu récepteur du rejet		Karst									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60					
DCO	168	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60					
MES	129	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			50					
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		5	99	54	98	5,9	97	3	95	1,6	82

## Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEU de Grandvillars	194	297	374	373	338
STEU de Beaucourt	83.6	74	66	78	73
STEU de Rechesy	1.3	0.7	3	2.6	4
STEU de Faverois	0	79.5	0	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>278.9</b>	<b>451.2</b>	<b>443</b>	<b>453.6</b>	<b>415</b>

### 1.9.2. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
STEU de Grandvillars	202	250	454	373	338
STEU de Beaucourt	102.7	0	187	106	73
STEU de Rechesy	1.3	0.7	3	2.6	4
STEU de Faverois	0	79.5	0	0	0
	<b>306</b>	<b>330.2</b>	<b>644</b>	<b>481.6</b>	<b>415</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 sont les suivants :

	Au 01/01/2015
Frais d'accès au service	0 euros
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement <sup>(1)</sup>	2 000 euros HT
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2015
<b>Part de la collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Beaucourt	0.3484 €/m <sup>3</sup>
	Delle	0.9451 €/m <sup>3</sup>
	Faverois	0.6440 €/m <sup>3</sup>
	Fêche l'Eglise	1.2245 €/m <sup>3</sup>
	Grandvillars	1.3100 €/m <sup>3</sup>
	Lebetain	0.7438 €/m <sup>3</sup>
	Rechesy	1.0386 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Beaucourt	0.7244 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes	Taux de TVA (10 %)	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m <sup>3</sup>



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Beaucourt	36.89	39.30	41.81	41.81	0
Delle	102.65	107.94	113.41	113.41	0
Faverois	56.34	66.61	77.28	77.28	0
Fêche l'Eglise	145.62	146.29	146.94	146.94	0
Grandvillars	158.77	158.03	157.20	157.20	0
Lebetain	71.7	80.32	89.26	89.26	0
Rechesy	28.38	30.36	32.40	32.40	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité en moyenne	114.98	118.51	124.63	124.63	0
Part proportionnelle Beaucourt	82.22	84.47	85.57	86.93	1.59
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire - Beaucourt	82.22	84.47	85.57	86.93	1.59
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	18	18	0
TVA si service assujetti (5,5 % en 2012 ; 7 % en 2013 et 10% en 2014)	7.31	9,56	14,26	14.26	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	25.31	27.56	32.26	32.26	0
<b>Total (commune sans délégation de service)</b>	<b>140.29</b>	<b>146.07</b>	<b>156.89</b>	<b>156.89</b>	<b>0</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.19</b>	<b>1.22</b>	<b>1.31</b>	<b>1.31</b>	<b>0</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €
Redevance eaux usées usage domestique	610 033	647 628	686 754	736 287	788 252
Redevance reversé à l'Agence de l'eau	70 203	72 152	75 069	73 628	86 625
Recette pour boues et effluents importés	113 057	108 487	56 394	92 072	53 611
Total recettes de facturation	793 293	828 267	818 217	901 987	928 488
Recettes de raccordement	19 100	106 333	83 960	115 200	81 500
Prime de l'Agence de l'Eau	112 441	119 159	91 885	126 192	145 574
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0	0	0
Recettes liées aux travaux	17 906	18 728	32 198	119 499	227 074
Total autres recettes	149 447	244 220	208 043	360 891	116 903
<b>Total des recettes</b>	<b>942 740</b>	<b>1 072 487</b>	<b>1 026 260</b>	<b>1 262 878</b>	<b>1 272 465</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €
Redevance eaux usées usage domestique	150 163	168 222	184 112	220 768	149 836
Participation collectivités (gestion des eaux pluviales)	4 347	4 538	4 513	4 486	0
Total recettes de facturation	154 510	172 760	188 625	225 254	149 836
Recettes liées aux travaux	3 387	14 020	13 283	6 376	8 206
Produits accessoires	7 614	8 117	3 249	1 717	3 125
Total autres recettes	11 001	22 137	16 532	8 093	11 331
<b>Total des recettes</b>	<b>165 511</b>	<b>194 897</b>	<b>205 157</b>	<b>233 347</b>	<b>161 167</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 433 632 €.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 98 %:

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	10
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60 pour l'exercice 2014.

### 3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEU de Beaucourt	213	100
STEU de Grandvillars	503	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 depuis 2010).

### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Grandvillars :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	338
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>338</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Beaucourt :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	73
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		73

STEU de Rechesy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4

STEU de Faverois :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	317 000	505 000	494 000	1 304 735	1 396 292
Montants des subventions en €	83 000	206 000	237 000	471 043	643 760

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 391 000	2 587 000	3 068 000	2 867 360	3 761 941	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	205 093	215 300	259 064	215 868	201 382
	en intérêts	97 320	120 500	121 522	114 822	124 934

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 398 000 €.

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Déplacement du déversoir d'orage Grande Rue à Delle	250 000,00
Assainissement sur les communes de Rechesy-Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)	4 830 000,00
Mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise	600 000,00
Remplacement armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars	80 000,00

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Mise en séparatif à Grandvillars – rue Bellevue, rue des Grands Champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012-2013	364 900
Mise en séparatif de Croix et création d'une station d'épuration	2013-2014	710 000
Mise en séparatif de Bretagne (1 300 ml)	2014	473 500



Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars	2014-2015	785 000
Mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle et reprise du pluvial	2015-2016	590 000
Mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars	2015-2016	500 000

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2015, le service a réalisé 2 831,88 euros pour abandon de créances.

Aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité en 2015.

## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Valeur 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 120
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	415 tonnes de MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	156.89 euros
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 831,88 euros

